



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE de LA LIBRE PENSÉE 64
Association philosophique et sociale pour un humanisme laïque

MJC du Laü, 81 avenue du Loup - 64000 PAU

federation64.librepensee@orange.fr

Association déclarée en Préfecture n° W643000707- non assujettie à la TVA – n° de SIRET : 529 103 558 00019



LETTRE n°7 – aout septembre 2026

Dates à retenir en septembre :

1- Présence de la LP64 aux forums des associations tout début septembre à :

- **Bayonne (?)**, contact à prendre par les camarades qui peuvent assumer
- **Orthez** : contact pris,
- **Pau (?)** : contact à prendre par les camarades qui peuvent assumer
- au bon vouloir de chacun ...

2 - SAMEDI 12 SEPTEMBRE : Élisabeth Montméan nous représentera au Comité Général de la FNLP à Paris. Elle rapportera les commandes de livres si nécessaire.

3 - DIMANCHE 20 SEPTEMBRE, SALLE GASCOIN à ORTHEZ : CA (une heure), puis **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE** de 11h à 16h – auberge espagnole



Sommaire :

- communiqué LP64 et LP59 sur le site national de la FNLP mis en ligne le 6 juillet dans la rubrique « la LP en action » : <https://fnlp.fr/2026/07/la-libre-pensee-en-action-35/>
- questionnaire national pour augmenter le nombre des adhésions à la LP
- Tribune libre : Sophie Bessis écrit sur le Liban
- La fin de la Ligue dans le 64 ? rappel du Serment de Vincennes et de sa trahison par icelle et livres à commander pour les stands – passez commande !
- le maire de Bayonne répond au Groupe pour la mémoire des internés du Stalag 222

4 | FAITS DU JOUR

Jeudi 2
juillet 2026

Viol et agression à Bétharram : l'ancien surveillant confronté aux deux plaignants

Cette étape de la procédure, qui s'est jouée hier dans le bureau du juge d'instruction à Pau, a été une épreuve pour les deux anciens élèves de Notre-Dame-de-Bétharram qui n'ont guère obtenu de réponses.

« Il y a eu beaucoup d'émotion. C'était un moment essentiel pour la partie civile de revoir celui qu'elle n'avait pas vu depuis de nombreuses années » souligne Me Philippe Simoneau, bâtonnier du barreau de Lille, à la sortie de la confrontation organisée ce mercredi matin au palais de justice de Pau dans le cadre de l'instruction ouverte contre Patrick M., un ancien surveillant de Notre-Dame-de-Bétharram qui est resté en poste jusqu'en 2024. « Nous avançons dans la manifestation de la vérité. Toutes ces étapes permettent de préparer le procès » ajoute l'avocat lillois. « J'espère qu'il y aura un procès. Il le faut impérativement ».

Deux anciens élèves de l'institution catholique, les seuls dont les plaintes ont été retenues, ont été convoqués dans la matinée, chacun à leur tour, dans le bureau du juge d'instruction pour ce face-à-face difficile avec le mis en cause. Une étape qui ne leur a guère apporté de réponses.

« Il ne se souvient de rien »

« Il n'a aucun souvenir. Il ne se souvient de rien, il n'assume rien. J'aurais aimé mais il ne l'a pas fait » souffle le client de Me Simoneau, « déçu ». Cet homme, aujourd'hui âgé de 49 ans, a raconté, lui, les

« J'espère qu'il y aura un procès. Il le faut impérativement » confie Me Philippe Simoneau, partie civile. Sébastien Lamarque

Adrien Honoré, à la sortie de la confrontation, ce mercredi au palais de justice de Pau. Valérie Cèbe

et qui avait fait l'objet d'un classement sans suite. Une procédure qui a été depuis perdue. « Aujourd'hui, avec vingt ans de plus, c'est plus facile. J'ai pu affronter son regard » glisse le quadragénaire.

« Je ne m'attendais à rien »

Ce n'est pas le cas du second plaignant, Adrien Honoré, 35 ans, qui était élève à Notre-Dame-de-Bétharram « entre 2002 et 2004 » : « Je ne l'ai pas regardé » explique, bouleversé, celui qui dénonce une agression sexuelle. « C'était une seule fois. Après, j'avais compris que plus on était loin de lui, mieux on se portait » dit-il. « Je ne m'attendais à rien et je n'ai pas été déçu » poursuit Adrien, qui durant la confrontation était accompagné de son avocat Me Thierry Sagarthytho. « C'est un dossier très compliqué. Il y a eu tellement de déni des institutions » poursuit celui pour qui Patrick M. « n'est qu'un engrenage dans une mécanique très complexe ».

« Aujourd'hui, je n'espère rien. Laissons la justice faire son travail » ajoute Adrien qui, comme l'autre partie civile, a conscience de porter aussi la voix de tous ceux qui ne pourront jamais obtenir réparation. « Tous ceux que l'on n'entendra pas. C'est un combat qui nous oblige ».

VALÉRIE CÈBE

quatre années « insupportables » passées à Bétharram, « de la 6^e à la 3^e, au début des années 90 ». Une partie des faits dénoncés est tombée sous le coup de la prescription mais la justice a retenu un viol, une féllation que Patrick M. aurait reconnue dans le temps de la garde à vue. « Il y a les faits pour lesquels il est poursuivi et puis il y a le contexte général » précise Me

« Aujourd'hui, avec vingt ans de plus, c'est plus facile. J'ai pu affronter son regard »

Simoneau, évoquant « un certain nombre de faits, délictuels, extrêmement nombreux - des violences

sexuelles et physiques - qui sont aujourd'hui prescrits. La partie civile s'est exprimée sur tous ces sujets, sur tout ce qu'elle a subi durant toutes ces années » explique l'avocat.

« On est marqué au fer rouge » confie son client qui avait déjà été « confronté » au mis en cause lors de sa première plainte, déposée en 2005 au commissariat de Biarritz

- revue de presse locale

Mercredi 1
juillet 2026

Le site du collège de Bétharram fermera bien à la rentrée

Le secrétaire général de l'enseignement catholique a confirmé hier la fermeture du site de Bétharram et le déménagement des collégiens vers Igon dès la rentrée.

La décision était attendue pour cette fin du mois de juin et vient d'être confirmée. Le site où sont scolarisés les élèves de Bétharram va bien fermer. Dans un article de nos confrères du Parisien publié hier soir sur leur site internet, le secrétaire général de l'enseignement catholique indique que « le collège de Lestelle-Bétharram va fermer, et l'ensemble de la communauté éducative sera accueilli à la prochaine rentrée, sur le site d'Igon à 4 km de là, où se trouvent déjà une école primaire et un lycée » et de préciser : « Nous sommes au rendez-vous plus tôt que prévu », souligne Guillaume Prévost.

Pour rappel, l'annonce d'une fermeture de l'établissement catholique béarnais « à l'été » avait été faite en janvier par le président de la Fnogec (Fédération des organismes de gestion) Pierre-Vincent Guéret. Une information alors contredite par le secrétariat général de l'Enseignement catholique. Mais dans les coulisses, le chantier du déménagement se peaufinait bien. Et désormais, « la page est tournée

Il n'y aura plus d'élèves à la rentrée sur le site du collège de Bétharram. Ascension Torrent

du point de vue du site, mais pas pour les victimes. Il y a des enjeux liés à la réparation mis en exergue par le rapport Massias, publié le 22 juin, qui parle d'un millier de victimes (756 à 1 500, selon les projections), souligne encore Guillaume Prévost au Parisien. Mais ça va nous permettre de dissocier le projet éducatif actuel, qui n'a rien à voir avec cette période, des enjeux de réparation et de mémoire ».

Quel sort pour les bâtiments ?

Les 160 collégiens du « Beau Rambeau » rejoindront donc le site d'Igon tenu par la communauté des Filles de la Croix. Une page qui se tourne donc, alors que plus de 200 anciens élèves ont déposé plainte pour violences physiques et/ou sexuelles. Selon le Parisien, le déménagement du collège devrait coûter environ 2,5 millions d'euros, selon les estimations. Une première tranche est évaluée à 250 000 euros. Le sort de l'immense bâtisse au cœur du village reste encore à déterminer. À ce sujet le maire de Bétharram Jean-Marie Berchon ne souhaite pas encore réagir. Tout juste laisse-t-il entendre que « la cuisine centrale pourrait rester sur place un an de plus » nous confie-t-il.

On sait cependant que la congrégation religieuse continue de mettre en vente plusieurs de ses biens dans le village et ses alentours, dont récemment une cession immobilière à Montaut. Le secrétaire général de l'enseignement catholique appelle, pour sa part, à créer un lieu mémoriel sur le site de Bétharram.

B.M.



Justice pour les victimes de pédophiles protégés par l'Église dans les écoles privées sous contrat



En matière scolaire, l'État français ne respecte ni la Laïcité, ni ses principes républicains, Liberté, Égalité, Fraternité. Les élèves des écoles privées sous contrat y sont soumis aux pouvoirs archaïques de l'Église catholique (pour plus de 95% des établissements sous contrat) et écartés du droit civil. C'est l'Église, avec les OGEC (Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique)¹, qui y juge et y fait encore et toujours sa loi, comme du temps de sa toute puissance, plus de 120 ans après la loi de 1905.

Depuis la loi Debré du 31 décembre 1959², l'État finance par milliards d'argent public des écoles privées sous contrat où la Justice civile n'a pas immédiatement accès. L'affaire Bétharram³ l'a révélé, mais ce n'est pas terminé, car l'Église y rend toujours sa propre justice, puisque les Rectorats n'ont pas encore mis en place les corps d'inspecteurs prévus dans le projet de loi en cours et que le pouvoir de l'évêque s'y substitue au pouvoir civil du Recteur d'Académie.

Or, il y a urgence, car ce sont des vies d'enfants qui y sont brisées, et leur parole étouffée.

Du nord au sud, en collège comme en école maternelle et élémentaire, la pédophilie y est toujours protégée.

Ainsi, par exemple, dans cette petite école privée sous contrat Sainte Jeanne d'Arc de Lallaing⁴, dans le Nord de la France, l'évêque a-t-il fait le choix de soutenir un père pédophile et de maintenir à sa disposition une fillette de six ans, malgré les supplications de celle-ci, enregistrées, et un certificat médical très accusateur.

Le directeur de cette école, soutenu et conseillé par sa hiérarchie, a préféré exclure l'enfant que d'entendre sa détresse. La parole de l'enfant n'a pas été écoutée. « **On vous croit** » clamait pourtant la **CIIVISE**⁵ en conclusion de ses travaux en 2023⁶. Vaine parole en 2026 dans l'enceinte close de cette école privée sous contrat nourrie d'argent public.

La LP64 et la LP59, dénoncent l'utilisation de fonds publics dans les écoles sous contrat avec l'État, où le droit n'est pas exercé par la justice civile, mais régi par un droit coutumier où le pouvoir de l'Église préfère protéger et favoriser l'inceste que l'enfant victime de violences sexuelles.

Elles rappellent que l'ONU a voté le 20 novembre 1959 une Déclaration des droits de l'enfant où il est stipulé que ***l'enfant a droit au secours prioritaire en toutes circonstances.***

Les libres penseurs des deux départements assurent leur soutien au parent protecteur (la maman) et à Frédéric Fabre, de la LP64, qui défend ce dossier⁷, pour que les cris de l'enfant soient enfin entendus par la justice de la République.

Les écoles privées sous contrat doivent respecter les lois de la République

Les deux fédérations s'adressent aux pouvoirs publics, aux groupes parlementaires et aux élus locaux, pour que cesse le scandale de la protection des pédophiles dans les écoles privées sous contrat, financées par l'argent de tous les contribuables. Il faut retirer le pouvoir à l'Église dans les écoles privées sous contrat car elle y entretient impunément la pédophilie et l'Omerta.

Le 27 juin 2026

Claire GRIMALDI
Présidente de la Libre Pensée 64

Daniel DUBOIS
Président de la Libre Pensée 59

1 « L'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s); il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé. » (article 134 du statut de l'enseignement catholique).

2 « L'enseignement catholique, reconnu par l'Église et l'État via la loi Debré de 1959, repose sur un projet éducatif inspiré de l'Évangile, visant à développer la personnalité des élèves dans une atmosphère de liberté et de charité. » (<https://www.fnocec.org/qui-sommes-nous/>)

3 Dans les Pyrénées Atlantiques (64800 Bétharram).

4 Dans le Nord (59167 Lallaing).

5 Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants

6 Inspirée du modèle de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), elle a pour objet l'écoute des personnes qui ont été victimes d'inceste et de violences sexuelles pendant leur enfance et l'élaboration de recommandations pour la politique publique.

7 <https://www.fbls.net/denidinceste.htm#pedo3>

Courrier reçu de Alain Jouannet le 30 avril : voici, un peu résumée, sa **lettre à toutes les fédérations et groupes de la Fédération nationale de la Libre Pensée**, auquel j'invite chacun à réfléchir pendant les vacances.. pour une réponse collective fin août, ou le 20 septembre...

« À la CAN du 28-29 mars, une discussion à propos des problèmes de développement et d'organisation de notre fédération a été amorcée. Différents points de vue se sont manifestés à travers plusieurs interventions dans la discussion, ce qui est tout à fait normal. À la suite de leurs contributions, le secrétaire général Christian Eyschen a demandé à Alain Jouannet (Indre-et-Loire) et Jacques Fassié (Vaucluse) de faire une « adresse » aux groupes et fédérations.

1. .../... Nous ne sommes pas une organisation à 100% identique aux autres (dont beaucoup semblent vouées à une disparition). Le dialogue de bas en haut et de haut en bas entre instances nationales et fédérations est indispensable.
2. La Libre Pensée a une histoire : Nous sommes une organisation reconnue dont l'expertise est appréciée et qui jouit d'une « réputation » fondée de n'avoir ni renoncé ni capitulé. Nous avons de nombreux amis et sympathisants dans la plupart des départements. Mais nous ne recrutons pas suffisamment et la plupart du temps, il n'y a pas de renouvellement (indispensable) des générations et des cadres militants, ce qui fragilise la pérennité de bon nombre de groupes. C'est un fait général, mitigé par quelques exceptions. Le vieillissement est là dans bien des départements. Cela se voit dans les congrès et cela n'est pas seulement dû à leur calendrier. Néanmoins nous ne pouvons considérer cela comme une tendance inéluctable. Se consoler, se rassurer en affirmant que toutes les organisations sont touchées par le même phénomène ne règle rien. Sinon, c'est du « fatalisme ».
3. .../... la question des jeunes : Comment devons-nous, pouvons-nous nous adresser à cette génération ? À l'évidence, le combat contre la guerre, le service national... est un bon angle d'attaque. Que pouvons-nous élaborer, quelle initiative pouvons-nous prendre ? Le camarade secrétaire général a notamment exprimé le point de vue suivant (que je résume) : La fédération nationale a fait ce qu'il faut. Elle a réussi à changer, rajeunir, féminiser...les instances nationales. C'est au niveau des fédérations que cela bloque... Les problèmes peuvent-ils se résumer à cela ?
4. Des mesures ont été proposées : désignation de « correspondants régionaux » pour aider, « maillage » permettant de ne pas laisser les fédérations isolées (et cela n'est pas un problème province – Paris). La situation des départements de l'Ile de France mérite une analyse en tant que telle.
5. Nous souhaitons essayer, par cet échange, de synthétiser les problèmes et avancer vers des solutions. C'est pourquoi nous posons un certain nombre de questions.
 - A) Comment percevez-vous et utilisez-vous les déclarations nationales ?
 - B) Il y a des fédérations qui prennent des initiatives, mais qui ne sont pas obligatoirement centralisées sur le bureau exécutif, ou reprises par d'autres fédérations. Ce qui a été étudié, élaboré ne peut-il pas servir pour monter une initiative, faire un tract (etc...) ailleurs ? Prenons l'exemple des croix catholiques, statues et autres emblèmes religieux. La Libre Pensée a agi, élaboré, écrit dans ce domaine et remporte des victoires juridiques depuis 10 ans. La volonté cléricale de reconquérir l'espace public existe partout. Des croix, des statues que l'on érige aux carrefours, sur les sommets...cela existe partout. Et plus récemment, la Fédération du Vaucluse a gagné son recours contre le maire de Robion. En Indre-et-Loire, nous sommes sur 3 affaires de croix : A Mettray, après un combat mené avec des citoyens de ce village, après de multiples péripéties, la croix sur le cimetière a fini par être enlevée. Victoire pour les laïques et la Libre Pensée ! La campagne, la décision de faire une requête ont contribué à les faire reculer. Une autre affaire est en cours à Villaines-les-Rochers (37) et avec le Conseil Général. N'y a-t-il pas des situations identiques qui permettraient de faire de telles campagnes dans d'autres localités ? Ce

combat de la L.P. permet un développement en termes d'audience et d'adhésions. Dans le Vaucluse et l'Indre-et-Loire, des adhésions, certes en nombre limité à cette étape, ont été enregistrées.

- C) Financement public des cultes : Les fédérations sont-elles en mesure d'illustrer dans leur localité la traduction des 12 milliards annuels détournés pour l'enseignement catholique ? Cela implique un vrai travail de recherches pour avoir les chiffres précis des subventions allouées aux écoles privées catholiques. Les chiffres, c'est parlant ! Quand vous mettez en relation le nombre de fermetures de classes dans le public avec les milliards versés aux établissements catholiques, cela parle à tous ces citoyens, notamment ceux qui sont mobilisés pour la défense de leur école, en particulier dans les zones rurales.
- D) Quelle est l'expression publique sur ces questions dans notre fédération ? Nous ne recrutons pas sur la base de déclarations générales (par ailleurs indispensables) qui créent un courant de sympathie fort utile mais insuffisant. Pour paraphraser C. Eyschen, la Libre Pensée doit être au cœur de la mêlée sociale.
- E) La Libre Pensée est une association philosophique, d'éducation populaire, mais ce n'est ni l'Union de Athées ni l'Union Rationaliste, c'est aussi une organisation de combat, comme en attestent historiquement les écrits de Lorulot, notamment sur la défense de l'école publique laïque, et ce que nous avons fait, nous, depuis plus de 30 ans.
- F) Richesses de l'Église....Prêtres pédophiles... Le combat de la L.P., notamment du côté des victimes. À l'évidence, au vu de ce que nous savons, l'expression de la L.P. dans les départements est au-dessous des nécessités et de nos possibilités (comme en atteste le nombre - bien trop faible - d'ouvrages de D. Goussot achetés et vendus sur ce sujet). D'autre part, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours temps de faire les recherches sur les richesses de l'Église dans votre diocèse.
- G) Les affaires de prêtres pédophiles existent quasiment partout. Que disons-nous
- H) Militarisation de la société et de l'École : Le scandale des « classes de défense » etc. existe partout. Il suffit de lire les journaux ou de consulter les sites du ministère des armées. Avons-nous rassemblé les informations ? Nous sommes-nous exprimés à ce sujet ? Alors qu'un changement salutaire s'est opéré sur cette question du côté des syndicats enseignants du 2^e degré, qui maintenant montent au créneau parce que... trop c'est trop ! Une résistance s'amorce dans certains établissements. Bien sûr les tracts, même réguliers, ne sont pas un remède miracle, mais le silence, l'arme au pied, ne feront pas non plus avancer les choses.
- I) La Raison, notre revue nationale mensuelle. Donnez votre point de vue. Une discussion a eu lieu à ce sujet à la CAN, quant au contenu, à la conception, la maquette etc... Avez-vous un écho (après échange avec les adhérents et les lecteurs) quant aux articles publiés, qui – à mon sens – ne peuvent pas être qu'historiques, philosophiques, littéraires, cinématographiques. Il y a un équilibre à trouver. Plusieurs remarques ont été faites à ce sujet : il faut davantage mettre l'accent sur le combat anticlérical de la Libre Pensée en France, (La question du financement public des cultes est considérée comme centrale) et sur le combat de celle-ci dans les départements.

En conclusion, il nous paraît indispensable que les fédérations fassent part de leur point de vue, de leurs remarques, critiques, demandes et propositions... »



Sophie Bessis est l'autrice, entre autres, de « *La Civilisation judéo-chrétienne. Anatomie d'une imposture* » (Les Liens qui libèrent, 2025) et de « *Je vous écris d'une autre rive. Lettre à Hannah Arendt* » (Elyzad, 2021)

Face à l'offensive israélienne dans le sud du Liban, les Européens sont d'une incommensurable lâcheté. L'historienne s'insurge contre la passivité de l'Union européenne face aux actions militaires que mène l'Etat hébreu en Palestine et au pays du Cèdre. Elle assimile ce silence à une faillite à la fois politique et morale

« Jusqu'à quand laissera-t-on sans broncher un pays se faire détruire maison par maison, village par village, route par route, champ par champ ?

Jusqu'à quand laissera-t-on sans broncher une armée ivre de guerre envahir un État indépendant, membre des Nations unies, et ses dirigeants clamer que toute une partie de ce pays est une « zone de combat » où ils peuvent bombarder à leur aise et lancer leurs missiles sur tout ce qui bouge ? Jusqu'à quand ce massacre sera-t-il accompagné du silence assourdissant de ce qu'on appelle encore la « communauté internationale » ?

La plupart des monarchies arabes sunnites, obnubilées par l'Iran, voient avec une certaine satisfaction Israël faire le « sale boulot » à leur place. Sur le reste de la planète règne surtout l'indifférence, ou l'attention portée par les nations voisines à d'autres tragédies qui les requièrent.

Mais où sont les Occidentaux, qui, depuis plus d'un siècle, contribuent à dessiner la carte du Moyen-Orient ? Surtout, où est l'Europe ?

L'adresse minimaliste, formulée dimanche 31 mai sur le réseau social X, du président Emmanuel Macron estimant que « rien ne justifie l'escalade majeure en cours au Sud Liban » ne suffit pas à cacher le silence dans lequel se mure l'Union européenne (UE).

Que les Etats-Unis de Donald Trump laissent faire leur allié n'est pas étonnant, encore que le président américain continue de se tirer des balles dans le pied en soutenant jusqu'à l'absurde un Benjamin Netanyahu dont la folie meurtrière ne connaît plus aucune limite. Mais les Européens ? Après avoir consenti – par leur complicité ou, au mieux, leur passivité – à la destruction de Gaza, après avoir renoncé à toute sanction sérieuse contre le gouvernement israélien et ses ministres au

discours génocidaire, au mépris de leurs propres lois, ils se taisent aujourd'hui, sans avoir même la décence d'une déclaration qui dénoncerait le scandale de cette invasion.

Après tout, dit-on *mezza voce*, il s'agit d'une campagne contre le Hezbollah, qui continue de menacer les villes du nord d'Israël. Il n'est pas question ici de dédouaner le Parti de Dieu, qui porte une lourde responsabilité dans la reprise de la guerre et a offert aux jusqu'au-boutistes israéliens le prétexte dont ils rêvaient pour repartir à l'assaut du pays du Cèdre. Il s'agit de ne plus se mentir, ni de mentir aux autres : il n'y a plus aucune commune mesure entre les dégâts causés par les missiles et les roquettes de la milice chiite et le monstrueux arsenal déployé au Liban par l'une des armées les plus puissantes du monde.

Ambitions impérialistes

Il convient donc de tirer aujourd'hui quelques conclusions de l'incommensurable lâcheté européenne ou, pire peut-être, de l'assentiment de la majorité des membres de l'UE à la conquête de la Cisjordanie, d'une partie de la Syrie et de tout le sud du Liban par un Etat israélien qui assume désormais publiquement ses ambitions impérialistes régionales. L'Europe ne cesse de parler au monde des « *valeurs* » dont elle serait dépositaire. Comme depuis trop longtemps, elle les viole après les avoir énoncées quand les victimes de crimes de guerre ne sont pas ceux qu'elle considère comme les siens.

Un Palestinien ou un Libanais ne vaut pas un Ukrainien. Non qu'il faille se taire sur l'injustifiable guerre que mène la Russie de Vladimir Poutine contre un pays qu'elle voudrait voir redevenir une de ses provinces, mais on aurait pu attendre des Européens une unité de langage, une équivalence d'indignation devant les tragédies contemporaines ayant pour ambition déclarée d'effacer l'existence de peuples entiers. Se rend-elle compte, cette Europe qui couvre de son silence le fracas des bombes israéliennes, qu'elle a perdu, ce faisant, toute possibilité de s'adresser au reste du monde ?

En se gargarisant de ces fameuses valeurs sans les défendre concrètement, sans interdire à un État devenu fou mais faisant officiellement partie de sa famille de les piétiner, elle ne comprend pas qu'elle ne s'adresse désormais qu'à elle-même et que plus personne dans le monde ne l'écoute.

A force de creuser sa tombe morale en rétablissant, comme aux pires époques de son histoire, une hiérarchie entre les humains dignes de compassion et ceux qui ne le sont pas, l'Europe cesse d'exister aux yeux des autres et accélère son décentrement. Il est à craindre qu'elle ne se relève pas de cette faillite.

En attendant, comme les Palestiniens, les Libanais meurent, eux aussi, sous le déluge de feu d'un État israélien qui ne s'arrêtera pas, si personne ne l'arrête. »

La Ligue de l'Enseignement est un partenaire très ancien de la Libre Pensée.

Elle se porte mal dans notre département.

Pourquoi ?

Liquidation judiciaire confirmée pour la Ligue de l'enseignement 64

La décision judiciaire engendre la fermeture de refuges à Lescun et à Gourette.

L'annonce tombe au plus mauvais moment, pile au lancement des grandes vacances. Le tribunal judiciaire de Pau s'est prononcé pour la liquidation judiciaire de la Ligue de l'enseignement 64 (*), une antenne de la fédération nationale qui a été placée en redressement en décembre 2025.

Cette décision a pour conséquence le licenciement de près d'une quarantaine de salariés et la fin des départs en vacances pour près de 9 000 enfants chaque année, la fédération laïque d'éducation populaire étant à la tête de la gestion des refuges de l'Aberouat à Lescun et celui du Cardet à Gourette.

« On accuse le coup »
« Nous n'avons obtenu aucun sursis. On accuse le coup », commente le maire de Lescun à l'annonce du verdict, sa commune étant propriétaire du gîte de l'Aberouat rénové à grands frais.

Jean-Marie Pru-Lestret doit désormais gérer cette décision « qui arrive au pire moment de la saison estivale. Ce qui impacte aussi bien les organisateurs de colonies que les randonneurs français et espagnols », soit 1 800 nuitées au total.

« Nous sommes très inquiets car les randonneurs qui se rendent au refuge font vivre la vallée d'Aspe », souligne Marc Oxibar, président de la Communauté de communes du Haut-Béarn. Avec Lydie Althapé, présidente de l'office de tourisme, il avait pourtant adressé un courrier au mandataire judiciaire dans l'espoir de demander un sursis pour l'été. Pour éviter ce qui pourrait devenir « un véritable gâchis », il espère qu'une gestion en régie ou la recherche d'un repreneur pourrait servir de solution pérenne.

BÉNÉDICTE MALLET
(*) Le délégué général de la Ligue 64 Emmanuel Haudebourg n'a pas répondu à nos sollicitations, pas plus que les élus des Eaux-Bonnes.



A Lescun, le centre de vacances de l'Aberouat fait partie de la dynamique de l'écosystème de la vallée d'Aspe. Odile Isern

Partie intégrante du CNAL elle est une des organisatrices du Rassemblement de Vincennes du 19 juin 1960. C'est son président qui lit à la Tribune le Serment le plus trahi en la matière.

Elle en a fait le récit filmé ici : <https://memoires.laligue.org/archive/video/la-france-laique>

Regardez bien ce film qui montre la force de la « France laïque » rassemblée à 400 000 à Vincennes pour y porter la Pétition contre la loi Debré, laquelle verse chaque année depuis 1960 des milliards à l'enseignement privé sous contrat, pour y faire de la ségrégation scolaire et y entretenir la pédophilie que l'on sait.

À la 12ème minute de ce film, on apprend sur la banderole portée par nos aînés que ce sont **113 220 signatures qui ont été recueillies par les militants laïques des Pyrénées Atlantiques en 1960.**

On y entend le Serment de Vincennes et on en lit un condensé auquel il manque justement « *lutter sans trêve et sans défaillance* », car ce Serment a été trahi depuis un demi siècle et la Ligue en paye aujourd'hui très cruellement les conséquences.

Représentant 10 813 697 citoyens pétitionnaires, ils prononcent le Serment de Vincennes :

« **Nous faisons le serment solennel**

- **de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;**
- **de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;**
- **et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »**

source : Wikipédia

Ainsi était-elle absente du rassemblement à Vincennes organisé par la Libre Pensée le 10 juin 2010



La LP60 était la seule à être venue en autocar, car nous avions avec nous des représentants de la FOL60 et de la LDH... chaque département évolue son rythme.

Ce que rapporte la presse 64 est désastreux car il montre la désunion des laïques dont certains ont montré dernièrement des accointances avec Bayrou, l'homme à l'amnésie sélective ...

Le silence de la Ligue 64 aux appels de la LP64 à reprendre le combat pour la défense de l'école publique s'explique-t-il par cela ?

Comment et peut-on encore aider la Ligue de l'Enseignement 64 ? Question ouverte.

LIBÉREZ L'ÉCOLE !

Dominique Goussot

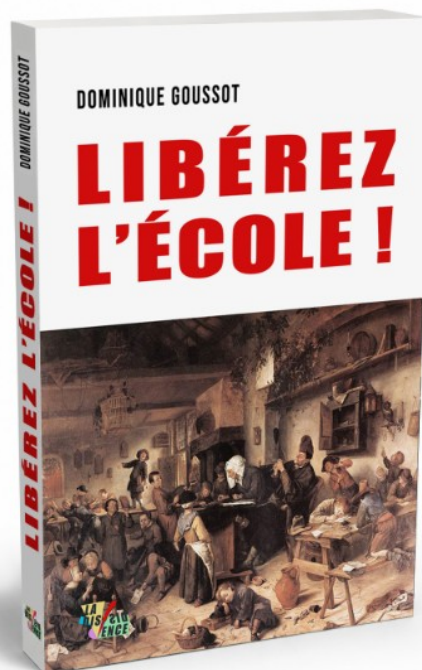
Le Dualisme scolaire veut nous faire croire qu'il y aurait DEUX Écoles de la République : la Publique ET la privée. S'il y a plusieurs écoles DANS la République, il ne saurait y avoir qu'une SEULE École DE la République, celle dont le Serment de Vincennes en 1960 exigeait que l'effort de la Nation lui soit entièrement consacré.

La survie de l'École publique

C'est la question même de la survie de l'École publique laïque qui va être sur le devant de la scène du combat laïque, tant la politique des différents gouvernements de la Vème République ont menacé son existence même. Pour sauver l'École publique, il faut tout d'abord abroger les lois anti-laïques, telles que celle communément appelée la loi Debré qui instaure un système de contrats de financement entre l'État et les écoles privées qui le souhaitent.

La séparation de l'Église et de l'État

Ce livre propose un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé, à 90% catholique, qui coute annuellement 12 milliards de fonds publics, et cela en six ans. Faire glisser les 2 millions d'élèves et les 140 000 enseignants du privé dans le Public prendra du temps et demandera des moyens importants, ce qui nécessitera une prise de conscience du public, car le mouvement laïque s'est disloqué dans les années 1970. Il faut le reconstruire pour sauver l'École. La laïcité, c'est-à-dire la Séparation des Églises et de l'État qui garantit la liberté de conscience pour tous, ce n'est pas seulement un problème scolaire, c'est un problème qui concerne toute la société.



Combien en commandons-nous ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE — LIBÉREZ L'ÉCOLE ! — 8 SEPTEMBRE 2026

À PROPOS DE L'AUTEUR

Après Science Po en 1976, Dominique Goussot est devenu vérificateur à la Cour de Comptes et est maintenant fonctionnaire honoraire. Il est vice-président de la Fédération Nationale de la Libre Pensée dont il suit les affaires juridiques, sur les plans législatif et contentieux. Il est l'auteur et le préfacier de plusieurs ouvrages. Il a notamment publié : « Le Livre Noir des Atteintes à la Laïcité », « Divorce à la Française, la Séparation des Églises et de l'État », « Le Fil Rouge de la Pensée Libre ».

ENTRETIENS ET SERVICE DE PRESSE

Une version numérique intégrale du livre est disponible pour la presse. Des extraits peuvent également être communiqués sur demande. Des entretiens avec l'auteur peuvent être organisés sur simple demande.

INFORMATIONS PRATIQUES

Titre: *Libérez l'École !*

Auteur: Dominique Goussot

Éditeur: La Dissidence

Parution: 8 septembre 2026

284 pages — 25 € TTC

ISBN: 978-2-488994-10-1

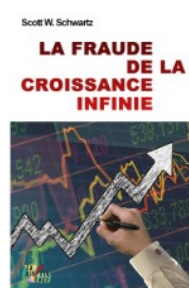
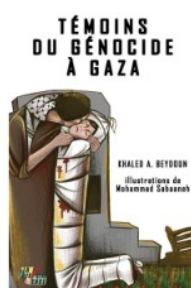
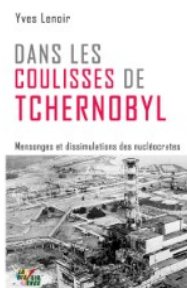
Distribution: Pollen Distribution

Contact presse

Beth Portello

presse@ladissidence.fr

PUBLIÉS PAR LA DISSIDENCE





Direction de la Culture
Service Ville d'Art et d'Histoire
Tel. 05 59 46 63 37
affaires.culturelles@bayonne.fr

Bayonne, le - 6 JUL. 2026

Groupe Frontstalag 222
agnes.saintecluque@gmail .com

Nos réf. 001752DEP2026
WJ/EP/GA
Affaire suivie par : Germaine Auzemery

Objet : demande d'entrevue pour la Mémoire des Internés au Frontstalag 222 de Beyris

Chère Madame,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 10 avril dernier. Je tiens à saluer votre investissement personnel, ainsi que celui du Groupe pour la Mémoire des Internés au Frontstalag 222 que vous représentez, sur cet enjeu mémoriel qui, je le sais, tient à cœur aux habitants.

Les services municipaux ont pris bonne note de vos propositions et de l'élan associatif que vous avez su mobiliser autour de ce projet. Ils étudient actuellement les modalités d'une mise en œuvre, en tenant compte des contraintes techniques, historiques et budgétaires, et ne manqueront pas de revenir vers vous, ainsi que vers l'ensemble du collectif, dès que cette analyse sera finalisée.

Je vous remercie à nouveau pour votre patience et votre engagement, et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-René Etchegaray,
Maire de Bayonne